

Formation réception, vérification et utilisation des échafaudages fixes - conforme R408

Formez les personnes désignées par votre entreprise à réceptionner, vérifier et utiliser en sécurité les échafaudages de pied, également appelés échafaudages fixes, déjà montés et prêts à être mis à disposition, en référence à la recommandation R408.

Présentiel - Synchron

Cette formation pratique permet aux participants de vérifier l'adéquation de l'équipement aux travaux et à l'environnement, de contrôler son montage, son installation et son état de conservation, puis d'identifier les anomalies et de renseigner les documents de traçabilité. Elle contribue à prévenir les chutes de hauteur, les chutes d'objets et les risques d'effondrement, tout en fiabilisant les décisions de mise à disposition, de maintien en service ou d'interdiction d'utilisation.

Objectifs

Sécuriser la réception, la vérification et l'utilisation des échafaudages de pied, également appelés échafaudages fixes, en formant les personnes désignées par l'entreprise à contrôler les équipements déjà montés avant leur mise à disposition et pendant leur utilisation.

Cette formation vise à prévenir les risques de chute de hauteur, de chute d'objets et d'effondrement. Elle permet aux participants de vérifier l'adéquation de l'échafaudage aux travaux et à l'environnement, de contrôler son montage, son installation et son état de conservation, puis d'identifier toute anomalie ou non-conformité susceptible de compromettre la sécurité.

Elle permet également à l'entreprise d'harmoniser ses pratiques de réception et de vérification, de fiabiliser les décisions de mise en service ou d'interdiction d'utilisation, d'améliorer la traçabilité des contrôles et de renforcer sa démarche globale de prévention des risques professionnels.

Les + métier

Formation réception, vérification et utilisation des échafaudages fixes R408 à Lyon : contrôles, conformité et prévention des chutes.



Public Visé

Personnel désigné par l'employeur pour réceptionner, vérifier et utiliser des échafaudages de pied, également appelés échafaudages fixes, déjà montés et prêts à être mis à disposition. Cette formation s'adresse notamment :
• aux personnes chargées de la réception des échafaudages avant leur mise ou remise en service ;
• aux salariés chargés de réaliser les vérifications journalières et trimestrielles ;
• aux chefs de chantier, conducteurs de travaux, responsables de travaux et chefs d'équipe ;
• aux responsables maintenance, responsables techniques, préventeurs et animateurs HSE ;
• aux personnes amenées à prévoir, commander ou réceptionner une prestation de mise à disposition d'un échafaudage ;
• aux utilisateurs expérimentés auxquels l'employeur confie des missions de contrôle, de suivi et de traçabilité. Elle concerne les salariés devant être capables de vérifier l'adéquation de l'échafaudage aux travaux et à l'environnement, de contrôler son montage, son installation et son état de conservation, d'identifier les anomalies ou non-conformités, de renseigner les documents de vérification et d'utiliser l'équipement en sécurité. Cette formation ne s'adresse pas aux personnes chargées du montage, du démontage, de la modification de la structure, de la conception d'un échafaudage ou de l'établissement d'une note de calcul. Ces missions nécessitent des compétences et une formation spécifiques.



Pré Requis

Le participant doit :

- justifier d'une expérience professionnelle minimale de six mois dans le domaine des échafaudages : utilisation, montage, aide au montage ou encadrement de chantier ;
- maîtriser la langue française parlée et écrite afin de comprendre les consignes de sécurité, les notices des fabricants et les documents de vérification ;
- maîtriser les mathématiques élémentaires nécessaires à l'analyse des charges, des appuis et des conditions d'installation ;
- être capable de lire couramment des plans, des schémas et des configurations de montage ;
- être en capacité de participer aux exercices pratiques de réception, de vérification, d'accès, de circulation et d'utilisation d'un échafaudage de pied ;
- se présenter avec une tenue de travail adaptée et les équipements de protection individuelle nécessaires : chaussures de sécurité, gants, casque avec jugulaire et tout autre EPI requis par le site ou par l'évaluation des risques ;
- signaler avant la formation toute restriction médicale, difficulté d'équilibre, appréhension importante de la hauteur ou situation particulière susceptible de limiter sa participation aux exercices pratiques.

L'employeur doit s'assurer que l'expérience, les aptitudes et les compétences préalables du salarié sont compatibles avec les missions de réception, de vérification et d'utilisation des échafaudages de pied qui lui seront confiées.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R408-20260818

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier les risques, les responsabilités et les limites d'intervention liés à la réception, à la vérification et à l'utilisation des échafaudages de pied, également appelés échafaudages fixes.

Exploiter la notice du fabricant, les plans, les consignes, les informations relatives aux charges et les données du site afin de vérifier l'adéquation de l'échafaudage aux travaux prévus.

Réaliser l'examen de montage et d'installation ainsi que l'examen de l'état de conservation d'un échafaudage déjà monté, en contrôlant notamment les appuis, calages, amarrages, contreventements, planchers, accès et protections collectives.

Effectuer les vérifications avant mise ou remise en service, journalières et trimestrielles, dans les limites des missions confiées par l'employeur.

Accéder, circuler et travailler en sécurité sur l'échafaudage en respectant les moyens d'accès, les protections collectives, les charges admissibles, les conditions météorologiques et les règles de coactivité.

Identifier les anomalies et les non-conformités, définir les mesures de sécurité adaptées, formaliser les réserves et renseigner les procès-verbaux, fiches ou comptes rendus de vérification.

Parcours pédagogique

Accueil et présentation de la formation

- Présentation du formateur, des participants et des objectifs de la formation.
- Recueil des attentes, de l'expérience et des situations professionnelles rencontrées par les participants.
- Présentation du déroulement de la formation, des moyens pédagogiques et des modalités d'évaluation.
- Vérification des prérequis et des équipements de protection individuelle nécessaires.
- Rappel des consignes de sécurité applicables pendant les exercices pratiques.
- Positionnement initial des participants au moyen de questions orales et d'échanges. Enjeux de la prévention et cadre réglementaire.
- Enjeux humains, techniques, organisationnels, juridiques et économiques de la prévention des risques liés aux échafaudages.
- Rappel des principes généraux de prévention.
- Priorité donnée aux équipements et aux mesures assurant une protection collective contre les chutes de hauteur.
- Présentation des principales dispositions réglementaires applicables aux échafaudages de pied.
- Présentation de la recommandation R408 relative au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied.
- Présentation de l'arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages.
- Distinction entre la réception, la vérification avant mise ou remise en service, la vérification journalière et la vérification trimestrielle.
- Rôles et responsabilités de l'employeur, du donneur d'ordre, du monteur, de la personne chargée de la réception, du vérificateur et de l'utilisateur.
- Limites d'intervention de la personne chargée de la réception et des vérifications.
- Importance du signalement des situations dangereuses, de la communication et de la traçabilité des contrôles.

La R408 distingue notamment les monteuses, les responsables de réception et de maintenance et les personnels travaillant sur les échafaudages. La mission de réception consiste à prendre livraison de l'équipement et à vérifier qu'il répond à la commande, qu'il est correctement monté et qu'il est en bon état. Identification des risques liés aux échafaudages de pied

- Risques de chute de hauteur lors de l'accès, de la circulation ou de la réalisation des travaux.
- Risques de chute d'objets, d'outils, de matériaux ou d'éléments constitutifs.
- Risques d'effondrement partiel ou total de la structure.
- Risques liés à un défaut de calage, de contreventement, d'ancrage ou d'amarrage.
- Risques liés à des appuis insuffisants ou à un sol instable, en pente ou insuffisamment résistant.
- Risques liés à l'utilisation d'éléments détériorés, incompatibles ou mal assemblés.
- Risques liés au dépassement ou à la mauvaise répartition des charges admissibles.
- Risques électriques liés à la proximité de lignes aériennes ou d'installations électriques.
- Risques liés aux intempéries, au vent et aux modifications des conditions d'environnement.
- Risques liés aux circulations de personnes, de véhicules ou d'engins.
- Risques liés à la coactivité et à l'utilisation de l'échafaudage par plusieurs entreprises.
- Conséquences d'une modification non autorisée de la structure.
- Conduite à tenir face à une situation dangereuse ou à un danger grave et imminent. Présentation des échafaudages de pied et de leurs composants.
- Définition et domaine d'utilisation d'un échafaudage de pied, également appelé échafaudage fixe.
- Présentation des échafaudages préfabriqués à cadres et multidirectionnels.
- Identification des classes de charge et des charges maximales admissibles.
- Identification des cadres, montants, traverses, lisses, sous-lisses, diagonales et contreventements.
- Identification des planchers, trappes, garde-corps et plinthes.
- Identification des escaliers, échelles et autres moyens d'accès.
- Identification des platines, vérins, semelles et répartiteurs de charge.
- Identification des ancrages, amarrages et dispositifs de liaison à l'ouvrage.
- Identification des consoles, porte-à-faux, poutres de franchissement, potences et dispositifs de levage éventuellement présents.
- Identification des goupilles, verrous, crochets et dispositifs anti-soulèvement.
- Identification des filets, bâches et protections complémentaires.
- Lecture des marquages, plaques signalétiques, panneaux d'accès et indications relatives aux charges admissibles.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R408-20260818



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

- Repérage des éléments incompatibles, détériorés, manquants ou modifiés. Documents nécessaires à la mission de vérification
 - Identification de l'échafaudage, de sa marque, de son modèle et de sa configuration.
 - Exploitation de la notice technique du fabricant.
 - Lecture du plan d'implantation et du plan de montage.
 - Consultation de la nomenclature des éléments constitutifs.
 - Consultation du plan d'ancrage et d'amarrage.
 - Consultation de la note de calcul lorsqu'elle est nécessaire.
 - Lecture des tableaux de charges et des limites d'utilisation.
 - Consultation du cahier des charges ou de la commande de mise à disposition.
 - Consultation des précédents procès-verbaux de réception et rapports de vérification.
 - Recueil des informations relatives au sol, aux supports, aux réactions d'appui, aux ancrages, au vent et au bâchage.
 - Vérification de la cohérence entre les documents disponibles et la configuration réellement installée.
 - Identification des documents manquants devant être demandés avant de poursuivre la mission. Préparation de la réception et de la vérification
 - Identification de la nature et de la durée des travaux à réaliser.
 - Identification du nombre d'utilisateurs prévus.
 - Détermination des outils, matériels et matériaux destinés à être présents sur l'échafaudage.
 - Évaluation des charges prévues sur les différents planchers.
 - Analyse des contraintes liées au site et à l'environnement.
 - Repérage des circulations, ouvertures, obstacles, réseaux et zones de coactivité.
 - Vérification des conditions météorologiques et de l'exposition au vent.
 - Identification de l'entreprise ayant réalisé le montage.
 - Délimitation et sécurisation de la zone pendant les opérations de contrôle.
 - Organisation, lorsque cela est prévu, d'une réception contradictoire entre le monteur et l'entreprise utilisatrice.
 - Détermination des critères permettant de prononcer la mise à disposition, d'émettre des réserves ou d'interdire l'utilisation. Réalisation de l'examen d'adéquation
 - Vérification de l'adaptation de l'échafaudage à la nature des travaux à réaliser.
 - Vérification de la hauteur, de la longueur et de la largeur utiles.
 - Vérification de la classe de charge de l'échafaudage.
 - Vérification de la compatibilité entre les charges prévues et les capacités de la structure et des planchers.
 - Prise en compte du nombre d'utilisateurs.
 - Vérification de l'adéquation des moyens d'accès.
 - Analyse de la nature, de la résistance et de la pente du sol.
 - Prise en compte des trémies, regards, caniveaux, obstacles et dénivelés.
 - Prise en compte des circulations de piétons, de véhicules et d'engins.
 - Repérage des lignes électriques et des autres installations dangereuses.
 - Prise en compte des contraintes liées à la coactivité.
 - Analyse des conditions climatiques et de l'exposition au vent.
 - Prise en compte de la présence de filets, de bâches ou de protections augmentant la prise au vent.
 - Identification des écarts entre l'équipement installé et les besoins réels de l'entreprise.
- L'examen d'adéquation constitue l'un des trois examens composant la vérification avant mise ou remise en service. Il vise à déterminer si l'échafaudage est approprié aux travaux, aux charges, aux risques et aux conditions d'utilisation. Réalisation de l'examen de montage et d'installation
- Vérification de la conformité de l'échafaudage à la notice du fabricant, au plan de montage et, le cas échéant, à la note de calcul.
 - Contrôle de l'implantation générale de la structure.
 - Contrôle de la résistance et de la stabilité des surfaces d'appui.
 - Vérification des semelles, platines, vérins et répartiteurs de charge.
 - Contrôle de l'aplomb, du niveau et de l'alignement de la structure.
 - Contrôle des cadres, montants, traverses, lisses, diagonales et contreventements.
 - Vérification de la présence et du verrouillage des éléments de liaison.
 - Contrôle de la continuité, de la fixation et de l'horizontalité des planchers.
 - Contrôle des trappes et des dispositifs anti-soulèvement.
 - Vérification de la présence et de la continuité des garde-corps, sous-lisses et plinthes.
 - Vérification des moyens d'accès entre les différents niveaux.
 - Contrôle du nombre, de la position, de la répartition et de la tenue des ancrages et amarrages.
 - Contrôle des consoles, porte-à-faux, poutres de franchissement et accessoires éventuellement installés.
 - Vérification des filets, bâches et protections complémentaires.
 - Vérification de la présence des affichages et des indications relatives aux charges admissibles.
 - Identification de toute configuration non prévue par la notice ou non justifiée par une note de calcul.
 - Formalisation des écarts et des réserves. Réalisation de l'examen de l'état de conservation
 - Vérification de l'état général de la structure.
 - Recherche de corrosion, fissures, ruptures, déformations ou chocs.
 - Contrôle de l'état des soudures et des assemblages.
 - Vérification des cadres, montants, traverses, lisses, diagonales et contreventements.
 - Vérification des éléments de fixation, de liaison et de verrouillage.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R408-20260818



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

- Contrôle de la présence et de l'état des protections collectives.
 - Contrôle de l'état des moyens d'accès.
 - Vérification de la continuité, de la planéité et de la bonne tenue des planchers.
 - Vérification des trappes et dispositifs anti-soulèvement.
 - Contrôle des appuis, calages, surfaces portantes et vérins.
 - Contrôle de la tenue apparente des ancrages et amarrages accessibles.
 - Vérification de l'état et de la fixation des filets et bâches.
 - Recherche de jeux anormaux ou d'éléments desserrés.
 - Vérification de la visibilité des charges admissibles.
 - Recherche de surcharge ou de mauvaise répartition des matériaux.
 - Vérification de l'absence d'encombrement des accès et des planchers.
 - Recherche de toute modification intervenue depuis le précédent contrôle.
 - Identification des anomalies nécessitant une mise en sécurité ou une interdiction d'utilisation. Vérification avant mise ou remise en service
 - Identification des circonstances nécessitant une nouvelle vérification :
 - première utilisation ;
 - changement de site ;
 - démontage suivi d'un remontage ;
 - changement de configuration ;
 - remplacement ou transformation importante d'un élément essentiel ;
 - accident, incident ou choc ayant affecté la structure ;
 - modification des conditions d'utilisation ;
 - modification des conditions atmosphériques ou de l'environnement susceptible d'affecter la sécurité ;
 - interruption d'utilisation d'au moins un mois.
 - Réalisation de l'examen d'adéquation.
 - Réalisation de l'examen de montage et d'installation.
 - Réalisation de l'examen de l'état de conservation.
 - Analyse des résultats obtenus.
 - Détermination des actions correctives nécessaires.
 - Formulation des éventuelles réserves.
 - Décision de mise à disposition, de mise à disposition sous conditions ou d'interdiction d'utilisation.
- La vérification avant mise ou remise en service comprend réglementairement l'examen d'adéquation, l'examen de montage et d'installation et l'examen de l'état de conservation. Vérification journalière
- Réalisation d'un examen visuel avant l'utilisation quotidienne.
 - Vérification de l'absence de dégradation perceptible depuis le précédent contrôle.
 - Contrôle des protections collectives, des accès, des planchers et des trappes.
 - Contrôle visuel des appuis, calages, ancrages et amarrages accessibles.
 - Vérification de l'absence d'élément manquant, déplacé ou détérioré.
 - Vérification de l'absence de surcharge et d'encombrement.
 - Prise en compte des événements survenus depuis la précédente utilisation : choc, intempérie, modification ou intervention d'une autre entreprise.
 - Signalement immédiat des anomalies.
 - Interdiction d'accès lorsque la sécurité n'est plus assurée.
 - Consignation des mesures correctives conformément à la procédure de l'entreprise.
- La vérification journalière vise à s'assurer que l'échafaudage n'a pas subi de dégradation perceptible susceptible de créer un danger. Vérification trimestrielle
- Préparation de l'examen approfondi de l'état de conservation.
 - Consultation de la notice, des plans et des précédents rapports.
 - Contrôle approfondi des éléments porteurs et des assemblages.
 - Recherche de corrosion, fissures, déformations, usures ou réparations inadaptées.
 - Contrôle des appuis, calages, contreventements, ancrages et amarrages.
 - Contrôle approfondi des planchers, trappes et dispositifs anti-soulèvement.
 - Vérification des moyens d'accès et des protections collectives.
 - Vérification de la conformité de la configuration et de l'utilisation réelle.
 - Identification des mesures correctives nécessaires.
 - Formalisation et traçabilité du résultat de la vérification.
- Un échafaudage ne peut rester en service si son état de conservation n'a pas fait l'objet d'un examen approfondi depuis moins de trois mois. Réception et mise à disposition de l'échafaudage
- Vérification de la correspondance entre la prestation commandée et l'équipement livré.
 - Synthèse des résultats des différents examens.
 - Identification des observations, réserves et non-conformités.
 - Détermination des actions correctives nécessaires avant utilisation.
 - Décision de mise à disposition, de mise à disposition sous conditions ou d'interdiction d'accès.
 - Vérification de la levée des réserves avant la remise en service.
 - Transmission aux utilisateurs des consignes, limites de charge et restrictions d'utilisation.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R408-20260818



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
 Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
 SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

- Renseignement du procès-verbal ou du document de réception.
 - Mise à disposition des documents de réception et de vérification sur le site. Maintien en état de sécurité et maintenance autorisée
 - Surveillance de l'état de conservation pendant toute la durée d'utilisation.
 - Contrôle après intempéries, choc, incident ou modification de l'environnement.
 - Suppression des surcharges et maintien des circulations dégagées.
 - Signalement des éléments détériorés, déplacés ou manquants.
 - Demande de correction auprès du personnel compétent.
 - Vérification des corrections avant la remise en service.
 - Mise à jour des documents de suivi.
 - Interdiction de réaliser une réparation improvisée.
 - Interdiction d'ajouter, de retirer ou de déplacer un élément structurel sans disposer des compétences nécessaires.
- Dans le parcours R408, la maintenance relevant du vérificateur exclut les opérations de montage et de démontage d'éléments, qui doivent être confiées à une personne spécifiquement formée. Utilisation de l'échafaudage en sécurité
- Vérification de l'autorisation d'accès et de la présence de l'affichage de mise à disposition.
 - Réalisation d'un contrôle visuel avant l'accès.
 - Utilisation exclusive des moyens d'accès prévus.
 - Fermeture des trappes après chaque passage.
 - Respect des protections collectives.
 - Respect des charges maximales admissibles.
 - Répartition correcte des outils, matériels et matériaux.
 - Maintien des planchers propres, dégagés et non glissants.
 - Prévention des chutes d'objets vers les niveaux inférieurs.
 - Respect des zones et niveaux autorisés.
 - Interdiction de retirer, déplacer ou modifier un élément de l'échafaudage.
 - Interdiction d'utiliser une caisse, un escabeau ou une surélévation improvisée sur un plancher.
 - Prise en compte de la coactivité.
 - Respect des consignes liées au vent et aux conditions météorologiques.
 - Arrêt immédiat de l'utilisation en cas d'anomalie ou de situation dangereuse.
 - Signalement à la personne responsable et attente de l'autorisation de remise en service. Gestion des anomalies et des non-conformités
 - Identification et qualification des anomalies constatées.
 - Différenciation entre observation, réserve et non-conformité compromettant la sécurité.
 - Identification des situations imposant une interdiction immédiate d'utilisation.
 - Mise en place d'un balisage ou d'une condamnation de l'accès.
 - Information du responsable, du monteur ou de l'entreprise concernée.
 - Formalisation des mesures correctives demandées.
 - Suivi de la réalisation des corrections.
 - Réalisation d'un nouveau contrôle après intervention.
 - Levée formelle des réserves.
 - Conservation de la trace des anomalies et des actions réalisées. Renseignement des documents de réception et de vérification
 - Identification de l'échafaudage et de son emplacement.
 - Identification du fabricant, du modèle et de la configuration.
 - Identification de l'entreprise ayant réalisé le montage.
 - Mention de la date et du type de vérification effectué.
 - Identification de la personne chargée du contrôle.
 - Référence aux documents techniques utilisés.
 - Description des examens réalisés.
 - Enregistrement des constats, anomalies et non-conformités.
 - Formalisation des réserves et des mesures correctives.
 - Décision de mise à disposition, de maintien en service ou d'interdiction d'utilisation.
 - Enregistrement de la levée des réserves.
 - Signature et diffusion du procès-verbal ou du compte rendu.
 - Classement et conservation des documents de traçabilité. Mises en situation pratiques
 - Identification des différents composants d'un échafaudage de pied.
 - Lecture et exploitation d'une notice de fabricant.
 - Analyse d'un plan de montage et d'une configuration installée.
 - Recueil des informations nécessaires à la mission de réception.
 - Réalisation d'un examen d'adéquation.
 - Réalisation d'un examen de montage et d'installation.
 - Réalisation d'un examen de l'état de conservation.
 - Contrôle des appuis, calages, contreventements, ancrages et amarrages.
 - Contrôle des planchers, trappes, accès et protections collectives.
 - Recherche d'anomalies et de non-conformités préparées sur des supports sécurisés.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R408-20260818



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
 Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
 SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

- Réalisation d'une vérification avant mise ou remise en service.
- Réalisation d'une vérification journalière.
- Simulation d'une vérification trimestrielle approfondie.
- Prise de décision : mise à disposition, émission de réserves ou interdiction d'utilisation.
- Renseignement d'un procès-verbal de réception et d'une fiche de vérification.
- Formalisation des réserves et des actions correctives.
- Exercices d'accès, de circulation et d'utilisation en sécurité.
- Corrections collectives et retours individualisés du formateur. Évaluation des acquis
- Questions orales et échanges tout au long de la formation.
- QCM portant sur les risques, les responsabilités, les documents techniques et les différents types de vérification.
- Évaluation formative pendant les exercices pratiques.
- Évaluation individualisée de l'examen d'adéquation.
- Évaluation de l'examen de montage et d'installation.
- Évaluation de l'examen de l'état de conservation.
- Évaluation de la réalisation des vérifications prévues.
- Évaluation de la capacité à identifier une anomalie et à prendre une décision adaptée.
- Évaluation du renseignement des documents de réception et de vérification.
- Évaluation de l'utilisation de l'échafaudage en sécurité.
- Bilan individuel et collectif de la formation.
- Remise d'une attestation de fin de formation, sous réserve de la participation effective et de la réalisation satisfaisante des évaluations prévues. Limites de la formation

Cette formation porte sur la réception, la vérification, le maintien en état de sécurité et l'utilisation d'échafaudages de pied :

- d'une hauteur inférieure à 24 mètres ;
- déjà montés conformément à la notice technique du fabricant ;
- destinés aux travaux relevant de l'activité propre de l'entreprise ;
- dans des configurations ne nécessitant pas de note de calcul.

Elle ne comprend pas :

- le montage ou le démontage de l'échafaudage ;
- l'ajout, le retrait ou le déplacement d'éléments structurels ;
- la modification de sa configuration ;
- la conception d'un échafaudage ;
- l'établissement ou la validation d'une note de calcul ;
- les échafaudages de plus de 24 mètres ;
- les configurations non prévues par la notice du fabricant ;
- les réparations structurelles ;
- les échafaudages composés uniquement de tubes et colliers.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une pédagogie active, participative et principalement pratique. Elle alterne des apports théoriques ciblés, des échanges avec les participants, l'étude de documents techniques, des démonstrations commentées et des mises en situation sur un échafaudage de pied déjà monté.

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre comprennent :

- des exposés interactifs portant sur les risques liés aux échafaudages de pied, les principes de prévention, les responsabilités des différents intervenants et les règles applicables à la réception, à la vérification et à l'utilisation des équipements ;
- des échanges avec les participants à partir de leur expérience, de leur environnement de travail et des situations professionnelles rencontrées ;
- l'étude des notices des fabricants, des plans de montage, des notes de calcul disponibles, des tableaux de charges, des consignes d'utilisation et des précédents rapports de vérification ;
- des démonstrations réalisées par le formateur concernant l'examen d'adéquation, l'examen de montage et d'installation ainsi que l'examen de l'état de conservation ;
- des exercices pratiques de contrôle portant notamment sur les appuis, les calages, les montants, les contreventements, les ancrages, les amarrages, les planchers, les trappes, les moyens d'accès et les

Moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques mis à disposition des participants comprennent :

- un support de cours EVINCEL consacré à la réception, à la vérification et à l'utilisation en sécurité des échafaudages de pied, également appelés échafaudages fixes, en référence à la recommandation R408 ;
- des supports visuels : photographies, vidéos, schémas techniques, plans d'implantation, exemples de configurations conformes et non conformes et analyses de situations professionnelles ;
- un ordinateur, un vidéoprojecteur et des moyens de diffusion adaptés ;
- la recommandation R408, l'arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages et les documents réglementaires utiles à la formation ;
- les notices des fabricants, plans de montage, nomenclatures, tableaux de charges, plans d'ancrage et d'amarrage ainsi que, lorsqu'elles existent, les notes de calcul correspondant aux configurations étudiées ;
- un échafaudage de pied déjà monté, complet, sécurisé et accessible pour les exercices pratiques de réception, de vérification et d'utilisation ;
- une zone pratique sécurisée et balisée permettant l'observation des appuis, des calages, de la structure, des planchers, des accès, des protections collectives, des ancrages et des amarrages ;
- des équipements permettant d'identifier et de contrôler les principaux composants : platines, vérins, semelles, cadres, montants, traverses,

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R408-20260818



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

protections collectives ;

- des mises en situation relatives aux vérifications avant mise ou remise en service, journalières et trimestrielles ;
- l'analyse de configurations conformes, d'anomalies et de non-conformités susceptibles de compromettre la stabilité ou la sécurité de l'échafaudage ;
- des exercices permettant de décider de la mise à disposition de l'équipement, de formuler des réserves, de demander une mise en conformité ou d'interdire son utilisation ;
- des mises en situation d'accès, de circulation et de travail en sécurité sur un échafaudage réceptionné, dans le respect des protections collectives, des charges admissibles et des règles de coactivité ;
- des exercices de renseignement des procès-verbaux de réception, fiches de vérification et comptes rendus afin d'assurer la traçabilité des contrôles et des actions correctives ;
- des corrections collectives et des retours individualisés du formateur permettant de corriger les pratiques et de consolider les acquis ;
- une évaluation formative continue pendant les exercices pratiques ;
- un QCM permettant de vérifier l'acquisition des connaissances théoriques.

Chaque participant est amené à exploiter les documents techniques, à examiner l'échafaudage, à identifier les anomalies, à formaliser ses constats et à prendre une décision adaptée aux conditions de sécurité.

La formation porte sur la réception, la vérification et l'utilisation d'échafaudages de pied déjà montés. Elle ne comprend pas le montage, le démontage, la modification de la structure, la conception d'une configuration particulière ou l'établissement d'une note de calcul.

lisses, diagonales, contreventements, planchers, trappes, garde-corps, plinthes, moyens d'accès, ancrages, amarrages et dispositifs de verrouillage ;

- des outils de mesure et de contrôle adaptés : mètre, niveau, fil à plomb et tout autre moyen prévu par la notice du fabricant ou la procédure de l'entreprise ;
- des exemples de configurations conformes, d'anomalies et de non-conformités présentés au moyen de photographies, de supports techniques, de simulations ou d'éléments neutralisés ;
- des fiches d'examen d'adéquation, d'examen de montage et d'installation et d'examen de l'état de conservation ;
- des modèles de procès-verbaux de réception, de fiches de vérification journalière et trimestrielle, de comptes rendus et de registres de suivi ;
- des supports permettant de vérifier les charges admissibles, les conditions d'utilisation, les restrictions d'accès et les informations devant être communiquées aux utilisateurs ;
- des moyens de balisage, de signalisation et d'interdiction d'accès permettant de matérialiser une réserve, une non-conformité ou une mise hors service ;
- les équipements de protection individuelle nécessaires aux exercices pratiques : tenue de travail, chaussures de sécurité, gants, casque avec jugulaire et tout autre EPI imposé par le site ou par l'évaluation des risques ;
- des études de cas et des mises en situation permettant aux participants de réaliser les différents examens, d'identifier les anomalies, de formaliser des réserves et de prendre une décision de mise à disposition, de maintien en service ou d'interdiction d'utilisation ;
- des exercices pratiques d'accès, de circulation et d'utilisation en sécurité d'un échafaudage préalablement réceptionné ;
- un QCM d'évaluation des connaissances ainsi que des grilles individuelles d'évaluation pratique.

Ces moyens permettent aux participants d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour exploiter les documents techniques, vérifier l'adéquation de l'échafaudage aux travaux et à l'environnement, contrôler son montage, son installation et son état de conservation, identifier les non-conformités, renseigner les documents de réception et de vérification, puis utiliser l'équipement en sécurité.

Les anomalies utilisées à des fins pédagogiques sont présentées ou simulées sans exposer les participants à un risque. Aucun défaut susceptible de compromettre leur sécurité n'est créé sur l'échafaudage utilisé pendant les exercices.

La formation porte sur la réception, la vérification et l'utilisation d'échafaudages de pied déjà montés. Elle ne comprend pas leur montage, leur démontage, la modification de leur structure, la conception d'une configuration particulière ou l'établissement d'une note de calcul.

Modalités de suivi

La formation est réalisée en présentiel synchrone.

Le suivi de l'assiduité, de la participation et de la progression de chaque participant est assuré par :

- l'émargement des participants et du formateur par demi-journée ;
- la vérification de la présence effective pendant l'ensemble des séquences théoriques et pratiques ;
- la participation aux échanges, aux questions orales, aux études de cas et aux analyses de situations professionnelles ;
- l'observation continue de chaque participant par le formateur lors des exercices et des mises en situation pratiques ;

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R408-20260818

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

- l'utilisation d'une grille individuelle de suivi et d'évaluation des compétences ;
- le suivi de la capacité à exploiter les notices des fabricants, les plans, les informations relatives aux charges et les documents de vérification ;
- l'observation du participant lors de la réalisation de l'examen d'adéquation, de l'examen de montage et d'installation et de l'examen de l'état de conservation d'un échafaudage de pied déjà monté ;
- le suivi des mises en situation portant sur les vérifications avant mise ou remise en service, journalières et trimestrielles ;
- l'observation de la capacité à contrôler les appuis, les calages, les ancrages, les amarrages, les contreventements, les planchers, les accès et les protections collectives ;
- le suivi des exercices d'accès, de circulation et d'utilisation en sécurité de l'échafaudage ;
- l'évaluation de la capacité à identifier une anomalie ou une non-conformité, à formuler des réserves, à interdire l'utilisation de l'équipement et à rendre compte à la personne responsable ;
- le contrôle du renseignement des procès-verbaux de réception, fiches ou comptes rendus de vérification ;
- la réalisation d'un QCM d'évaluation des connaissances ;
- la réalisation d'évaluations pratiques individualisées ;
- le recueil de l'appréciation des participants au moyen d'un questionnaire de satisfaction en fin de formation.

Ces moyens permettent de vérifier l'assiduité, l'implication et la progression de chaque participant, ainsi que sa capacité à réceptionner, vérifier et utiliser en sécurité un échafaudage de pied, également appelé échafaudage fixe.

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation mentionnant les compétences évaluées est remise au participant, sous réserve de sa participation effective et de la réalisation des évaluations prévues.

Il appartient à l'employeur d'apprécier les compétences acquises et de désigner, le cas échéant, le salarié pour les missions de réception, de vérification et d'utilisation qui lui sont confiées.

Cette formation ne valide pas les compétences relatives au montage, au démontage, à la modification de la structure, à la conception d'un échafaudage ou à l'établissement d'une note de calcul.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé en prévention des risques liés au travail en hauteur, à la réception, à la vérification et à l'utilisation des échafaudages de pied, également appelés échafaudages fixes, en référence à la recommandation R408. L'intervenant dispose d'une expérience technique et pédagogique dans : l'identification et la prévention des risques liés aux échafaudages de pied ; l'exploitation des notices des fabricants, des plans de montage, des plans d'implantation, des tableaux de charges et des notes de calcul disponibles ; la réalisation de l'examen d'adéquation, de l'examen de montage et d'installation et de l'examen de l'état de conservation ; la réalisation des vérifications avant mise ou remise en service, journalières et trimestrielles ; le contrôle des appuis, calages, montants, contreventements, ancrages, amarrages, planchers, accès et protections collectives ; l'identification des anomalies et des non-conformités susceptibles de compromettre la stabilité ou la sécurité de l'échafaudage ; la formulation des réserves et la prise de décision relative à la mise à disposition, au maintien en service ou à l'interdiction d'utilisation ; le renseignement des procès-verbaux de réception, des fiches de vérification et des documents de traçabilité ; l'accès, la circulation et l'utilisation en sécurité des échafaudages déjà montés. Le formateur maîtrise la recommandation R408, les dispositions applicables aux vérifications des échafaudages et les documents techniques des fabricants. La R408 distingue notamment les chargés de réception et de maintenance des personnels chargés d'utiliser les échafaudages. Il anime la formation à partir d'apports théoriques, d'études de documents techniques, de démonstrations commentées, d'exercices pratiques et de mises en situation sur un échafaudage de pied déjà monté. Il évalue individuellement la capacité des participants à examiner l'échafaudage, à identifier les anomalies, à formaliser leurs constats, à prendre une décision adaptée et à utiliser l'équipement en sécurité. Cette formation ne comprend pas le montage, le démontage, la modification de la structure, la conception d'une configuration particulière ou l'établissement d'une note de calcul.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R408-20260818



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427



Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation par le formateur, au moyen de questions orales, d'études de cas, d'exercices pratiques et d'observations lors des mises en situation.

Elle comprend :

- un positionnement initial permettant d'identifier les connaissances, l'expérience et les pratiques professionnelles des participants ;
- une évaluation théorique sous forme de QCM portant sur les risques liés aux échafaudages de pied, les responsabilités des différents intervenants, les documents techniques, les règles d'utilisation et les différents types de vérification ;
- une évaluation pratique individualisée réalisée sur un échafaudage de pied déjà monté ;
- l'évaluation de la capacité à exploiter la notice du fabricant, les plans, les informations relatives aux charges, les données du site et les documents de vérification ;
- une mise en situation permettant de réaliser l'examen d'adéquation, l'examen de montage et d'installation ainsi que l'examen de l'état de conservation de l'échafaudage ;
- l'observation du participant lors du contrôle des appuis, calages, ancrages, amarrages, contreventements, planchers, trappes, moyens d'accès, garde-corps, plinthes et autres dispositifs de sécurité ;
- l'évaluation de la capacité à effectuer les vérifications avant mise ou remise en service, journalières et trimestrielles, dans les limites des missions confiées par l'employeur ;
- une mise en situation d'utilisation permettant de vérifier la capacité à accéder, circuler et travailler en sécurité, à respecter les protections collectives, les charges admissibles et les règles de coactivité ;
- l'évaluation de la capacité à identifier une anomalie ou une non-conformité, à formuler des réserves, à interdire l'utilisation lorsque la sécurité n'est pas assurée et à rendre compte à la personne responsable ;
- l'évaluation de la capacité à renseigner correctement un procès-verbal de réception, une fiche ou un compte rendu de vérification et à assurer la traçabilité des actions correctives ;
- une appréciation individuelle des acquis par le formateur au regard des objectifs pédagogiques et des critères définis dans la grille d'évaluation.

La vérification avant mise ou remise en service comprend réglementairement l'examen d'adéquation, l'examen de montage et d'installation et l'examen de l'état de conservation. Elle est complétée par une vérification journalière et par un examen approfondi de l'état de conservation réalisé au moins tous les trois mois.

La validation de la formation repose sur :

- la participation effective du stagiaire à l'ensemble des séquences théoriques et pratiques ;
- le respect des consignes et des règles de sécurité ;
- la réalisation des exercices et mises en situation prévus ;
- des résultats satisfaisants aux évaluations théoriques et pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation mentionnant les compétences évaluées est remise au participant. Il appartient ensuite à l'employeur d'apprécier les compétences acquises et de désigner, le cas échéant, le salarié pour les missions de réception, de vérification et d'utilisation qui lui seront confiées.

Cette évaluation porte sur des échafaudages de pied déjà montés.

Elle ne valide pas les compétences relatives au montage, au démontage, à la modification de la structure, à la conception d'un

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R408-20260818



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

échafaudage ou à l'établissement d'une note de calcul.

Moyens à mettre en oeuvre

Pour les formations réalisées dans les locaux d'EVINCEL Formation, aucun moyen pédagogique spécifique n'est à fournir par le client. Les participants doivent toutefois se présenter avec une tenue de travail adaptée et les équipements de protection individuelle nécessaires aux exercices pratiques : chaussures de sécurité, gants, casque avec jugulaire et tout autre EPI imposé par le site ou par l'évaluation des risques. Pour les formations réalisées en intra-entreprise dans les locaux du client, celui-ci devra mettre à disposition : Une salle adaptée au nombre de participants, équipée de tables, de chaises, de prises électriques et d'un espace permettant la projection du support de formation ; Une zone pratique sécurisée, balisée, éclairée et suffisamment dimensionnée pour réaliser les exercices de réception, de vérification et d'utilisation de l'échafaudage ; Un échafaudage de pied, également appelé échafaudage fixe, déjà monté par du personnel compétent, complet, stable et représentatif des équipements utilisés par les participants ; Un accès sécurisé permettant d'observer les différents niveaux, les planchers, les moyens d'accès et les protections collectives ; Les principaux éléments devant être contrôlés : appuis, semelles, platines, vérins, calages, cadres, montants, traverses, diagonales, contreventements, planchers, trappes, garde-corps, plinthes, moyens d'accès, ancrages, amarrages et dispositifs de verrouillage ; Les notices des fabricants, plans de montage, nomenclatures, tableaux de charges, plans d'implantation et plans d'ancrage ou d'amarrage correspondant à l'échafaudage étudié ; La note de calcul lorsque la configuration installée n'est pas couverte par la notice ou par la note de calcul du fabricant ; Les informations nécessaires à l'examen d'adéquation : nature des travaux, hauteur d'intervention, nombre d'utilisateurs, matériels et matériaux prévus, charges à supporter, contraintes du site et conditions d'utilisation ; Les informations relatives au sol, aux supports, aux ancrages, aux réactions d'appui, à l'exposition au vent et, le cas échéant, à la présence de filets ou de bâches ; Les procès-verbaux de réception, rapports de vérification, fiches de contrôle journalier et trimestriel, registres de sécurité et documents de maintenance disponibles ; Les modèles de fiches d'examen d'adéquation, d'examen de montage et d'installation, d'examen de l'état de conservation, de procès-verbaux de réception et de comptes rendus de vérification ; Les outils de mesure et de contrôle nécessaires aux exercices : mètre, niveau, fil à plomb et tout autre moyen prévu par la notice du fabricant ou par la procédure de l'entreprise ; Les moyens de balisage, de signalisation et de condamnation permettant de matérialiser une réserve, une interdiction d'accès ou une mise hors service ; Les équipements de protection individuelle habituellement utilisés par les salariés : tenue de travail, chaussures de sécurité, gants, casque avec jugulaire et tout autre EPI requis par le site ou par l'évaluation des risques ; Les consignes de sécurité internes, les règles de circulation et de coactivité, le plan de prévention éventuel ainsi que les procédures d'alerte et de secours applicables sur le site ; Un interlocuteur technique connaissant l'installation et pouvant faciliter l'accès aux locaux, aux documents, aux équipements et à la zone de mise en pratique ; Lorsque cela est possible, la présence du responsable du montage ou d'un représentant de l'entreprise ayant monté l'échafaudage afin de permettre une mise en situation de réception contradictoire. Les plans, instructions, données relatives aux charges, informations concernant le sol, les supports, les ancrages, les réactions d'appui, le vent et le bâchage doivent être accessibles à la personne chargée des vérifications afin qu'elle puisse réaliser les examens prévus. L'échafaudage, les documents et les zones de travail doivent rester disponibles pendant toute la durée de la formation afin de permettre la participation effective de chaque stagiaire aux exercices de réception, de vérification, de traçabilité et d'utilisation en sécurité. Les anomalies et non-conformités utilisées à des fins pédagogiques doivent être présentées au moyen de photographies, de supports techniques, de simulations ou d'éléments neutralisés. Aucun défaut susceptible de compromettre la sécurité des participants ne doit être volontairement créé sur l'échafaudage utilisé pendant les exercices. L'accès aux planchers de travail ne peut être autorisé qu'après confirmation que l'échafaudage peut être utilisé en sécurité. Toute correction nécessitant le montage, le démontage, l'ajout, le retrait ou le déplacement d'un élément structurel doit être réalisée par du personnel compétent et ne relève pas de cette formation. Cette formation porte sur la réception, la vérification et l'utilisation d'échafaudages de pied déjà montés. Elle ne comprend pas le montage, le démontage, la modification de la structure, la conception d'une configuration particulière ou l'établissement d'une note de calcul.

Modalités d'accessibilité handicap

EVINCEL Formation étudie les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap afin de faciliter leur accès à la formation, dans le respect des exigences de sécurité liées à la réception, à la vérification et à l'utilisation des échafaudages de pied, également appelés échafaudages fixes.

Toute situation particulière doit être signalée avant l'entrée en formation afin d'analyser les possibilités d'adaptation :

- des conditions d'accueil et d'accès aux locaux ;
- du rythme et du parcours de formation ;
- des supports et méthodes pédagogiques ;
- des notices, plans et documents de vérification ;
- des équipements et moyens matériels utilisés ;
- des exercices et mises en situation pratiques ;
- des modalités de suivi et d'évaluation.

Les aménagements sont étudiés au cas par cas, en lien avec le participant, l'entreprise et, si nécessaire, les acteurs compétents dans le domaine du handicap.

Les adaptations mises en place ne doivent pas compromettre la sécurité du participant, des autres stagiaires ou du formateur, notamment lors des exercices d'examen d'adéquation, de contrôle du montage et de l'installation, de vérification de l'état de conservation, d'accès, de circulation et d'utilisation de l'échafaudage.

Lorsque la situation du participant ne permet pas de réaliser en sécurité les exercices pratiques indispensables à l'évaluation des compétences,

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R408-20260818

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

EVINCEL Formation informe le participant et l'entreprise des éventuelles limites de validation et étudie, lorsque cela est possible, une organisation pédagogique ou une orientation plus adaptée.

Pour toute demande d'aménagement, contactez EVINCEL Formation avant le démarrage de la formation :

E-mail : contact@evincel.fr

Téléphone : 04 78 22 58 98



Durée

7.00 Heures

1

Jour

Effectif

2 à 10 participants



Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique

Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R408-20260818

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427